

N°DCA-2022-059

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
15
- Pouvoir :  
-
- Votants :  
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**ACTUALISATION CESSION DE DROITS D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES APPARTENANT  
AU SDIS 76**

Le 06 décembre 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mme Patricia RENOUE.

M. Laurent JACQUES.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE et Madame Béatrice DUFOUR.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL – représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Dominique TESSIER.

MM. Julien DEMAZURE, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, Pierre GAMBLIN, Payeur départemental.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Modernisation et sécurisation</i>	<i>Garantir la sécurité juridique</i>	<i>Sécurité fonctionnelle et administrative</i>

\*

\* \*

Vu :

- *le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 11-1, L. 121-7-1 et L. 131-3-1 à L. 131-3-3,*
- *les dispositions du code électoral,*
- *la délibération n° DBCA-2021-043 relatif à la cession de droits d'utilisation des photographies appartenant au Sdis 76.*

\*

\* \*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a instauré un tarif relatif aux photographies appartenant au Service et prises par les agents de l'établissement dans le cadre de leurs missions.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 3,5 % de ce dernier pour tenir compte de l'évolution du point d'indice du personnel.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif appliqué au lot de 10 photographies est fixé à 32 €, arrondi à l'euro inférieur.

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le Président du Conseil d'administration,**



**André GAUTIER**